



Il s'agissait de la **onzième réunion de la tournée des 15 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** organisée sur le bassin Artois-Picardie de septembre à novembre 2020 par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (DRAAF), sous la mobilisation des présidents de Commissions Locales de l'Eau (CLE).

Elle s'est tenue le **9 octobre 2020** à Gravelines et a rassemblé près de **80 participants** : élus, représentants de la chambre d'agriculture, Direction Départementale des Territoires, Parc Naturel Régional Cap et marais d'Opale, syndicats mixtes comme Noréade, Voies Navigables de France (VNF), fédérations de chasse, associations de pêche etc.

Pour rappel, l'objectif de la réunion était de **partager le diagnostic** effectué sur les masses d'eau du territoire, partager **les enjeux** identifiés et **les objectifs fixés**, ainsi que **les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre**. La réunion s'est donc articulée autour :

- d'un rappel des caractéristiques du SAGE concerné, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de son calendrier, **la présentation des fiches masses d'eau**, transmises par avance aux participants, encore au stade de « document de



travail » pouvant être amendées si besoin,

- **d'un débat avec les acteurs locaux** en présence ainsi que les agents de l'AEAP, de la DREAL et de la DRAAF autour des divers éléments présentés.

1. Résumé des éléments présentés en début de séance

La réunion a débuté par une première introduction du président de CLE autour du SAGE et des enjeux qu'il connaît actuellement, notamment de celui de la ressource en provenance des territoires voisins.

A sa suite, le Directeur Général de l'Agence de l'Eau a présenté :

- les objectifs portés au niveau national et déclinaison sur le bassin, à savoir 50% des masses d'eau de surface en bon état écologique en 2027, contre 22% actuellement ;

Relevé de décisions

- l'intérêt de la tournée : débattre avec les acteurs locaux sachant que le bassin est entièrement couvert par des SAGE ;
- le calendrier du SDAGE et les prochaines étapes à venir, notamment la consultation du public, qui sera lancée en février 2021, et qui sera l'occasion pour les acteurs de partager leurs remarques sur les documents du SDAGE et de Programme de Mesures (PdM) et qui va faire l'objet d'un travail de communication pour toucher un public plus large.



Au-delà des objectifs assignés aux masses d'eau, les progrès effectués jusqu'à présent en dépit des « changements de thermomètre » survenus dans les méthodes d'évaluation sont à poursuivre.

Suite à ces interventions, la fiche socio-économique du SAGE, les fiches masses d'eau (autour de l'exemple de la première fiche du dossier) ainsi que le PdM, qui prévoit l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE, ont été présentés.

2. Les échanges ont ainsi fait ressortir les éléments suivants, les éléments de réponse apportés étant identifiés par des flèches :



Ressource

Protection de la ressource

Quels sont les éléments nouveaux qui dégradent les masses d'eau (ME), hors histoire ?

- ➔ Les réseaux sont peu séparatifs et les phénomènes d'orages plus fréquents. Les pollutions accidentelles et les substances issues des industries sont à surveillés. S'il n'y a pas de protection des zones humides, des prairies et des éléments de paysage, si l'imperméabilisation des sols continue alors une dégradation du secteur pourrait avoir lieu.

Pourquoi l'eau n'est-elle pas traitée avec les 4 autres éléments, comme cela est fait ailleurs ?

- ➔ Il faut veiller à inclure le sujet de l'eau dans une gestion intégrée de l'aménagement. Les politiques sont souvent cloisonnées. Au niveau européen, l'eau est traitée à part, au travers de la directive cadre sur l'eau. A l'échelle de chaque territoire, positionner le SAGE, un peu comme un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'eau est une volonté. Concernant un des 4 éléments, l'air, la pollution en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) venant de l'air se retrouvent dans l'eau.

Les sédiments accumulés dans les canaux ont-ils une incidence sur la qualité des eaux ?

- ➔ Bientôt l'état chimique des eaux de surface sera évalué sur la phase « biote » (au lieu de la phase « eau » comme c'est le cas actuellement). La qualité des sédiments donnera des éléments de tendance. Actuellement dans l'état des lieux, seuls les sédiments des masses

Relevé de décisions

d'eau littorales (côtières et de transition) sont évalués. La mise en relation de la qualité des sédiments avec la qualité des eaux n'est pas évidente. Le relargage des sédiments est encore méconnue. Sur le territoire, la dynamique sédimentaire est forte. Les sédiments sont récents et ils sont dragués régulièrement. Une problématique vient du traitement onéreux, VNF contraint d'évacuer régulièrement les sédiments (économie circulaire).

Gestion quantitative

L'eau reflète notre mode de vie. Comment trouver la bonne articulation entre quantité et qualité de l'eau ?

→ Avec la baisse du niveau des nappes, des problèmes de quantité d'eau ont été observés dans la Région, or 92% de l'eau potable est puisé dans les eaux souterraines. Il est nécessaire de favoriser l'infiltration, d'autant plus avec l'arrivée du changement climatique. Il faut néanmoins rester prudent sur les solutions de stockage en surface proposées.

Consomme-t-on trop d'eau ?

→ La consommation est importante. Ce constat sera précisé par une étude, menée actuellement sur le bassin, pour avoir une meilleure connaissance sur la vulnérabilité de la ressource : situation actuelle et future, effets attendus sur le changement climatique. Cette étude devra être déclinée dans les SAGE via des projets de territoire. La ressource est en baisse et la demande en augmentation. La ressource n'est pas illimitée contrairement aux croyances des citoyens. L'AEAP investit sur les économies d'eau (processus des industries, irrigation, ...).

Les marges de progrès sont limitées sur certains points. C'est le cas pour la consommation des habitants. Le système de réinfiltration proposé par le syndicat du Dunkerquois permet de maintenir le niveau des nappes et d'appréhender la période d'étiage. Il est nécessaire d'intensifier l'inter-SAGE et stocker l'eau pour un usage industriel. Dans les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), pourquoi ne pas développer le volet soutien à la charge évitée (ex : agriculteurs qui ont une démarche vertueuse) ? L'animation de ces projets est essentielle.

→ L'AEAP fournit déjà des aides aux agriculteurs et finance des animateurs ORQUE. Une expérimentation sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) au niveau des captages prioritaires est à venir. Il s'agit de réfléchir à l'échange de la ressource entre chaque sous-bassins. Ceci sera discuté sur la base des résultats de l'étude « sur la vulnérabilité de la ressource ». Concernant le stockage de l'eau, le besoin est d'abord d'économiser l'eau, d'utiliser des eaux non conventionnelles en recyclant l'eau. Concernant l'eau qui a besoin de s'infiltrer, les activités littorales ainsi que les milieux naturels ont aussi besoin de cette eau.

L'eau peut être stockée dans les canaux. Ceci reste compliqué au niveau de la réglementation. Pourquoi ne pas ré-utiliser les eaux en sortie de stations d'épuration, d'industries ?

→ Il y a beaucoup de contraintes à la réutilisation de ces eaux.

Il est nécessaire de dialoguer sur la gestion quantitative de l'eau.

Relevé de décisions

- Dans le projet du futur SDAGE, il est proposé de donner la mission aux SAGE de gérer le partage de l'eau sous la forme de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), surtout dans les zones les plus en tension.

Pourquoi ne pas aller vers d'avantage de contractualisation et identifier les actions prioritaires ? Le financement de ces actions pourrait se faire par les intercommunalités et pas par les CLE. Avec le nouveau SDAGE, il est nécessaire d'être encore plus proactif.

- La contractualisation de l'AEAP avec les intercommunalités se fera au travers des Projets Concertés sur l'Eau (PCE). Sur chaque territoire, c'est au SAGE de fixer un cadre puis d'animer. L'AEAP est, elle, dépendante des dynamiques territoriales.

Comment répartir les volumes à chaque agriculteur ?

- La réflexion est nécessaire avec tous les acteurs, co-responsables, à l'échelle d'un territoire. L'équilibre inter-bassins est à intégrer dans la réflexion. Il est ainsi nécessaire, entre autres, de s'interroger sur les économies d'eau dans les process industriels, pratiques culturelles.

L'eau pourrait être une sorte de fond de pension comme en Nouvelle Zélande. Pourquoi ne pas réfléchir à cela ?

- Dans ce territoire l'eau est considérée comme un bien marchand. Pas de soucis sur ça ici, car la prise en charge est publique avec l'aide d'opérateurs parfois privés.

Réseaux d'eau potable et d'assainissement

Investit-on assez dans les réseaux ? Il faut du temps pour renouveler les réseaux. Fait-on assez de contrôle sur les réseaux d'assainissement ? Quelles sont les aides ? Le niveau d'épuration des stations et des rejets industriels est-il correct ?

- La ressource ne venant pas du territoire du delta de l'Aa, et même si rendement en eau potable est bon, il y a besoin de rationaliser la ressource en eau. Concernant l'assainissement, les réseaux sont unitaires, les systèmes d'assainissement ne sont pas dimensionnés pour une bonne gestion des eaux pluviales. Il est nécessaire de réaménager le territoire urbain (désimperméabilisation, renaturation pour infiltration à la parcelle, maintien des zones humides,...). Le territoire est aussi sensible aux enjeux sur les eaux de baignade & littorales.

Zones humides (ZH)

Il est nécessaire de cartographier les ZH. Une réunion est à tenir sur le partage de la méthodologie avec la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais. Il y a une certaine satisfaction de l'accent qui est mis sur les prairies mais cela reste un inconvénient lorsqu'elles sont déclarées en ZH.

Agriculture

Les drains sur les parcelles agricoles sont utiles contre le ruissellement. Un des axes de travail du plan agro-écologie écrit par la Chambre d'agriculture traite de l'infiltration, la limitation de l'érosion et de la turbidité.